

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

**ARRETE SDIS N° 2024-446**

PORTANT COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements ;

VU les élections des membres représentant le personnel au sein du comité social territorial qui se sont déroulées le 8 décembre 2022 ;

Vu la délibération du CASDIS n°2022-36 (DIR) du 15 décembre 2022 portant désignation des membres du conseil d'administration au sein du comité social territorial ;

Vu l'arrêté n° 2023-362 du 11 août 2023 portant composition du comité social territorial ;

Considérant la nécessité de recomposer la liste des représentants des personnels, un représentant suppléant ne remplissant plus les conditions réglementaires pour figurer sur ladite liste ;

Vu la liste des candidats de l'organisation syndicale concernée par le remplacement du suppléant ;

SUR proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du corps départemental ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** L'arrêté n° 2023-362 est abrogé à compter du 10 avril 2024.

Accusé de réception en préfecture  
004-280400169-20240410-A\_2024\_446-AR  
Date de télétransmission : 16/04/2024  
Date de réception préfecture : 16/04/2024

**Article 2** : A compter du 10 avril 2024, le comité social territorial est composé comme suit :

Représentants de l'administration

	Titulaires	Suppléants
Président	Monsieur Jean-Claude CASTEL	Madame Sandra RAPONI
Membres	Monsieur Bernard LIPERINI Monsieur Jean-Michel TRON Madame Patricia PAUL Monsieur le Directeur départemental du SDIS	Monsieur Serge PRATO Madame Michèle COTTRET Monsieur Alain DELSAUX Monsieur le Directeur départemental adjoint du SDIS

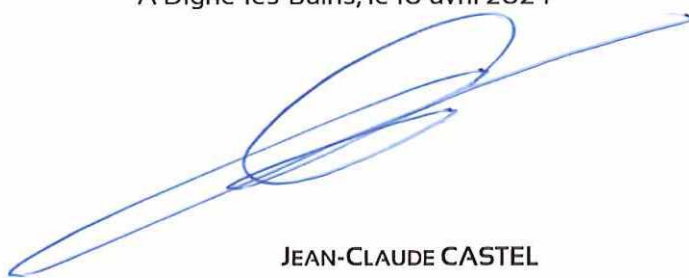
Représentants du personnel

	Titulaires	Suppléants
Membres	Monsieur José VAZQUEZ Madame Christelle BROTONS Monsieur Eric DEMOL Monsieur Nicolas GRUSON	Monsieur Bastien CHOLIN Madame Caroline RAMBAUD Monsieur Ludovic GEFFROY Monsieur Guillaume ARNAUD
	Monsieur Hervé EYMARD	Monsieur Jean-Louis GUIRAUD

**Article 3** : Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du Corps départemental est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours.

Copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence, pour information et suite éventuelle à donner auprès des services placés sous son autorité.

A Digne-les-Bains, le 10 avril 2024



JEAN-CLAUDE CASTEL

Notifié le :  
Signature de l'agent :

**Voies et délais de recours** : conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
004-280400169-20240410-A\_2024\_446-AR  
Date de télétransmission : 16/04/2024  
Date de réception préfecture : 16/04/2024